



**Séance** : 7 juillet 2025  
**Numéro** : 3  
**Objet** : Convention de partenariat  
PCRS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le sept juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 30 juin 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 26.  
13 membres présents, 3 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Jean-Louis BESSIERE, Anne-Marie CONSTANS, Thierry SERIN.

**Membres absents** : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu la convention public-public n°4000135PCRS signée avec l'IGN,  
Vu la délibération 20210923\_10 portant approbation du principe de PCRS image en Aveyron,  
Vu la délibération 20220623\_5bis autorisant le Président du SMICA à devenir porteur de projet des collectivités aveyronnaises et à signer la convention avec l'IGN et les autres contributeurs aveyronnais,  
Vu la délibération 20241212\_8 autorisant le Président à signer avenant de la convention portant sur le PCRS avec l'IGN visant à transférer le rôle de chef de file sur ce projet de PCRS de l'IGN au SMICA

Le SMICA est, depuis 2021, l'Autorité Publique Locale Compétente (APLC) porteur du projet PCRS dans le département de l'Aveyron. Dans le cadre du financement de ce dernier, il a déposé une demande auprès de la Région Occitanie pour l'obtention de fonds FEDER. Si ce projet est coporté avec l'IGN, le SMICA est le chef de file du projet auprès de la Région. Dans ce contexte et ce afin de déposer un unique dossier, la Région a demandé au SMICA et à l'IGN de formaliser leur partenariat au travers d'une nouvelle convention.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention portant sur le PCRS avec l'IGN et toutes pièces afférentes  
**MANDATE** Monsieur le Président pour négocier les aspects financiers et signer les pièces afférentes

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**